

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 101

présenté par  
Mme Janvier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que la formation spécifique peut être proposée dans le cadre de la formation initiale ou continue.